



DÉMARRER UN VIGNOBLE AU QUÉBEC

AIDE-MÉMOIRE

DÉMARRER UN VIGNOBLE AU QUÉBEC

AIDE-MÉMOIRE

Rédaction

Evelyne Barriault, agronome, conseillère en arboriculture fruitière et en viticulture,
Direction régionale de la Montérégie, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation (MAPAQ)

Karine Bergeron, agronome, conseillère en arboriculture fruitière et en viticulture,
Direction régionale de la Montérégie, MAPAQ

Djamel Esselami, conseiller en pomiculture et en productions fruitières,
Direction régionale des Laurentides, MAPAQ

Geneviève Lachance, agronome, conseillère en horticulture fruitière et ornementale,
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ

Jenny Leblanc, agronome, conseillère régionale en production maraîchère abritée
et en plein champ et conseillère en vigne, directions régionales de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ

Caroline Turcotte, agronome, conseillère en horticulture fruitière,
Direction régionale de l'Estrie, MAPAQ

Révision et édition

Direction des communications

Photographies

MAPAQ

© Gouvernement du Québec

La reproduction totale ou partielle du présent document est autorisée à la condition
que la source soit mentionnée.

Introduction

Établir un vignoble est un projet d'envergure qui comporte son lot de défis. Acquérir des connaissances en agriculture et viticulture, comprendre la réglementation et développer des relations d'affaires sont essentiels pour atteindre vos objectifs. Cet aide-mémoire contient une somme d'informations pertinentes dont vous aurez besoin avant de lancer votre projet.

1. Les premiers pas en agriculture et en viticulture

L'idée de démarrer un projet viticole a germé dans votre esprit et vous souhaitez qu'elle se concrétise prochainement? Voici des pages Web et des documents à consulter pour alimenter votre réflexion dès le début de votre projet. Prenez le temps de comprendre les particularités du domaine agricole et de vous initier au secteur viticole.

- [Devenir agriculteur](#)
- [Étapes et ressources pour démarrer ou reprendre une entreprise agricole](#)
- [Guide de l'aspirant vigneron](#)
- [Devenir vigneron\(ne\) au Québec](#)
- [Démarrage d'entreprises - secteur de la transformation alimentaire](#)

2. Les principaux intervenants et intervenantes et les partenaires clés

2.1 Les conseillers et conseillères du MAPAQ

Le personnel du MAPAQ cumule plusieurs années d'expérience en accompagnement d'entreprises agricoles, notamment pour des projets de démarrage en viticulture. Il possède l'expertise pour vous accompagner, sans frais, dans vos démarches :

- [Les conseillères et conseillers en relève, en établissement agricole](#) ou en développement régional peuvent vous accompagner dans votre projet de démarrage, vous fournir des références pertinentes, vérifier votre plan d'affaires et vous aiguiller vers les sources de financement possibles. Avant toute chose, consultez-les! Il s'agit d'une aide précieuse à toutes les étapes de votre projet.
- Les conseillères et conseillers viticoles peuvent vous offrir de l'information pertinente sur le secteur et vous accompagner dans le choix de votre site et la préparation de vos parcelles. Ils ont aussi des réponses à vos questions de nature technique.
- [Les conseillères et conseillers en transformation alimentaire](#), en mise en marché ou en développement du bioalimentaire sont également disponibles pour vous accompagner, vous informer et vous orienter.

Communiquez avec le [personnel du MAPAQ de votre région](#) pour en savoir plus.

2.2. Les réseaux Agriconseils

Les professionnels accrédités des [réseaux Agriconseils](#) (agronomes, technologistes agricoles, conseillers et conseillères en gestion, œnologues, etc.) offrent une variété de services pour lesquels vous pourriez bénéficier d'un soutien financier. Voici quelques exemples de services :

- Soutien à la réalisation du plan d'affaires
- Évaluation du potentiel viticole du site
- Diagnostic de drainage
- Échantillonnage de sol
- Choix des cépages, palissage, protection hivernale, etc.
- Plan de commercialisation

Durant les étapes de démarrage, prenez le temps de développer votre réseau. Plusieurs spécialistes de différentes organisations peuvent vous fournir de précieuses informations. N'hésitez pas à leur faire connaître vos intentions et assurez-vous de prendre connaissance de leur offre de service. Plus vous aurez de connaissances et d'outils en main, plus vous serez en mesure de faire les meilleurs choix pour votre projet.



2.3 Les autres ministères et organismes offrant du soutien aux viticulteurs et viticultrices

Diverses organisations peuvent vous apporter leur soutien dans votre projet. N'hésitez pas à les contacter pour leur faire part de vos intentions.

- [Le Conseil des vins du Québec](#)
- [L'Union des producteurs agricoles](#)
- [La Financière agricole du Québec](#)
- [Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie](#)
- [Les municipalités régionales de comté \(MRC\) et les centres locaux de développement](#)

3. La formation initiale et continue

Voici quelques établissements de formation et outils pour enrichir vos connaissances :

- [Institut de technologie agroalimentaire du Québec](#) : diplôme d'études collégiales en horticulture et formations à la carte en viticulture et en vinification
- [Université du Québec en Outaouais](#) : certification universitaire en viticulture et œnologie en climat froid
- [Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec](#) : cours et ateliers sur les vins
- [Webinaires vigne et vin](#) : série qui aborde divers sujets techniques et économiques
- [Formation Maître viticulteur](#) : collection de vidéos sous forme de reportages formateurs
- [Utilisation des pesticides en milieu agricole](#) : formation et examen requis pour l'obtention du certificat de catégorie E pour l'achat et l'utilisation de pesticides de classe 3 à usage agricole.

4. Le plan d'affaires et le financement

Où vous imaginez-vous dans cinq, dix ou quinze ans? Vous projeter dans l'avenir aide à clarifier certains éléments de votre projet. Le plan d'affaires est nécessaire dès la phase de démarrage. Cette démarche vous permettra de bien planifier le développement de votre entreprise et sera utile pour toutes les futures étapes de votre projet. Vous pouvez le réaliser vous-même ou avec l'aide d'une conseillère ou d'un conseiller en gestion (voir la section 2.2).

Voici quelques ressources pour vous aider à établir un plan d'affaires :

- [Références économiques – collection vigne](#)
- [Guide de rédaction d'un plan d'affaires pour le démarrage d'une entreprise agricole](#)
- [Planifier le financement de son projet](#)
- [Modèles de plan d'affaires](#)



5. Le choix du site

Le choix du site est une étape cruciale qui entraînera des conséquences irréversibles sur la qualité des fruits, la productivité et la pérennité du vignoble. Des outils et des professionnels (voir la section 2) sont disponibles pour vous aider à prendre de bonnes décisions.

- [Grille d'évaluation du potentiel viticole d'un site](#) : cette grille vous permettra d'évaluer le potentiel d'un site pour l'implantation d'un vignoble. Pour remplir cette grille, vous aurez besoin de consulter les pages Web suivantes :
 - [Agrométéo Québec](#)
 - [Atlas agroclimatique du Québec](#)
 - [Info-Sols2](#)
- [Régions viticoles du Québec](#)



6. Le choix des cépages

Les vignerons et vigneronnes cultivent généralement une diversité de cépages, ce qui leur permet non seulement de vinifier une gamme intéressante de produits, mais également d'étaler la récolte selon les époques de maturité (cépages hâtifs, mi-saison, tardifs). La diversité contribue également à réduire les risques liés aux maladies et aux insectes, car chaque cépage possède une sensibilité différente. C'est vrai aussi en ce qui concerne la tolérance au froid (rusticité). Le choix des cépages doit donc se faire en tenant compte des caractéristiques du site telles que le nombre de jours sans gel, la zone de rusticité et le potentiel de cumul de chaleur (degrés-jours). Plusieurs ressources peuvent vous guider dans cette décision. N'hésitez pas à consulter des conseillères et conseillers viticoles, des œnologues ou des vigneronnes et vignerons.

- [Guide d'identification des cépages cultivés en climat froid](#)
- [Caractéristiques agronomiques des cépages cultivés au Québec](#)
- [Les cépages cultivés au Québec : délicieusement variés](#)
- [Liste des cépages protégés](#) (Loi sur la protection des obtentions végétales)
- [Programme de certification du Réseau canadien de certification de la vigne](#)

7. Les normes de certification

Quelques options de certification sont disponibles pour les vignerons et vigneronnes en vue d'authentifier et de mettre en valeur leurs produits auprès de la clientèle. Ces certifications s'accompagnent d'un cahier des charges qui doit être respecté. Pour en savoir plus sur les certifications disponibles au Québec, vous pouvez consulter les liens suivants :

- [IGP Vin du Québec](#)
- Production biologique : [les organismes de certification](#)
- Agriculture biodynamique : [la labellisation Demeter](#)

8. Les connaissances agronomiques et technico-économiques

Le Québec compte plusieurs experts et expertes en viticulture et en œnologie (chercheurs et chercheuses, agronomes, œnologues, etc.). Ils publient régulièrement des rapports scientifiques, des bulletins d'information, des avertissements phytosanitaires et des articles variés sur le sujet. Il s'agit d'une véritable mine d'informations à consulter. Plusieurs de ces ouvrages sont gratuits :

- Actualité du monde viticole et vinicole au Québec : [Agri-Réseau - Vigne et vin](#)
- Informations liées à la phytoprotection :
 - [Réseau d'avertissements phytosanitaires](#)
 - [Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ](#)
 - [IRIS phytoprotection](#)
 - [SAGE pesticides](#)
 - [Affiche de production fruitière intégrée - vigne](#)
 - [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#)
 - [Guide d'identification des principales maladies de la vigne dans l'est du Canada](#)
- Outils de référence en viticulture :
 - [Guide d'implantation – Vigne](#)
 - [Guide d'identification des cépages cultivés en climat froid](#)
 - [19 raisins de table cultivés en climat froid](#)
 - [La mécanisation des opérations dans les vignobles québécois \(collection de 7 vidéos\)](#)
 - [Guide des cultures de couverture pour les vignobles du Québec](#)
 - [Guide de bonnes pratiques en viticulture et grilles d'autoévaluation](#)
 - [Guides de production adaptés à la situation québécoise et série de webinaires sur la vigne et le vin](#)
- Outils de référence en vinification :
 - [Guide des bonnes pratiques en vinification](#)
 - [Guide de conception et d'aménagement : unité de production vinicole](#)

9. Les permis et la commercialisation

Une fois votre projet bien défini, il est important de vous informer des normes et de la réglementation en place. Voici quelques liens utiles qui pourront vous aider :

- [Permis de production artisanale \(vin, cidre, hydromel, mistelle, liqueur, alcools et spiritueux, etc.\)](#)
- [Certificat pour la vente et l'utilisation de pesticides](#)
- [Offrir des produits locaux et des activités d'agrotourisme](#)
- [Le Centre de développement bioalimentaire du Québec](#)
- [Webinaires vigne et vin](#) : Comment obtenir et maintenir le permis de production de boissons alcooliques artisanales
- [Pourquoi demander une autorisation](#)

La production viticole est soumise à des lois et à des règlements comme toute autre production agricole. Assurez-vous de les respecter, qu'il s'agisse de réglementations municipales, provinciales ou fédérales.

10. La recherche et le développement

Plusieurs établissements aident à faire progresser les connaissances sur divers aspects de la production. Consultez leurs résumés de projets de recherches et leurs guides. Vous vous tiendrez ainsi à jour sur les bonnes pratiques et les innovations du secteur :

- [Agriculture et Agroalimentaire Canada](#)
- [Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel](#)
- [Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité](#)
- [Réseau canadien de certification de la vigne](#)

Conclusion

Élaborer un projet de démarrage en viticulture demande une bonne réflexion. Pour ce faire, il est nécessaire de consulter diverses ressources, telles que celles qui vous ont été présentées dans cet aide-mémoire. L'accompagnement par des expertes et experts techniques est essentiel au développement du projet, et doit inclure une évaluation du potentiel du site agricole et l'établissement d'un plan d'affaires.

N'hésitez pas à consulter [votre conseillère ou votre conseiller régional](#) en horticulture du MAPAQ. En vous outillant le mieux possible à chaque étape de votre projet, vous mettez toutes les chances de votre côté pour en assurer le succès.

